



COUNTRY
REPORT
FOR
FRANCE



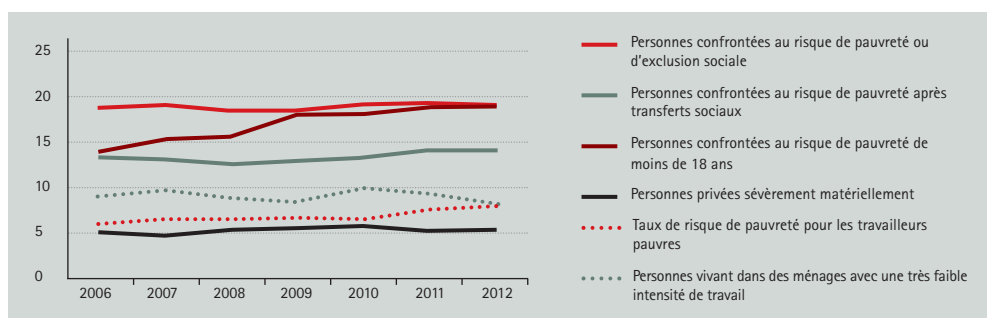
EUROPE 2020
SHADOW REPORT 2014

PROPOSALS FOR THE ANNUAL GROWTH SURVEY,
COUNTRY SPECIFIC RECOMMENDATIONS AND NATIONAL POLICIES.
CARITAS RECOMMENDATIONS FOR EUROPE 2020 MID-TERM REVIEW.

01 Pauvreté

1.1 Tendances récentes

Eurostat (% de la population)	2009			2010			2011			2012			Moyenne EU
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	
France													
PAUVRETÉ													
Personnes confrontées au risqué de pauvreté ou d'exclusion sociale	-	-	18.5	-	-	19.2	-	-	19.3	-	-	19.1	24.8
Personnes confrontées au risqué de pauvreté après transferts sociaux	11.9	13.8	12.9	11.9	13.8	12.9	13.5	14.5	14.0	13.6	14.6	14.1	17.0
Personnes confrontées au risque de pauvreté, moins de 18 ans	-	-	18.1	-	-	18.1	-	-	18.8	-	-	19.0	20.8
Personnes privées sévèrement matériellemen	-	-	5.6	-	-	5.8	-	-	5.2	-	-	5.3	9.9
Travailleurs pauvres : pourcentage de risque de pauvreté	7	6.2	6.6	6.8	6.2	6.5	7.5	7.7	7.6	8.4	7.6	8.0	9.2
Personnes vivant dans des ménages avec une très faible intensité de travail	-	-	8.4	-	-	9.9	-	-	9.4	-	-	8.4	10.3



L'évolution de la pauvreté et l'exclusion sociale en France (2009-2012) sur la base des données d'Eurostat:

- ➔ Tous les indicateurs de pauvreté ont augmenté au cours de la période observée (2009-2012) à l'exception des privations matérielles graves qui ont chuté de 0.3% atteignant 5.3%, taux qui reste bien en dessous de la moyenne européenne de 9.9%. Le taux de personnes vivant dans des ménages avec une très faible intensité de travail a également baissé en 2012 pour atteindre des niveaux similaires qu'en 2009 en baissant d'1% par rapport à 2011.
- ➔ L'augmentation la plus significative concerne le taux de travailleurs pauvres qui atteint 8% en 2012 par rapport à 6.6% en 2009, bien qu'il demeure en dessous de la moyenne européenne de 9.2%.

- ➔ Il est important de remarquer qu'à la fois le taux des hommes en risque de pauvreté et le taux des hommes en risque de pauvreté suite à des transferts sociaux sont les deux taux qui ont augmenté de manière la plus significative atteignant respectivement les taux de 13.5% (en 2009 : 11.8%) et de 13.6% (en 2009 : 11.9%).
- ➔ La pauvreté des enfants continue d'augmenter avec un taux de 19% en 2012, comparé à 18.1% en 2009.

Les données nationales révèlent l'intensité des problèmes reflétées par les données d'Eurostat :

- ➔ Selon un rapport de l'INSEE¹, « en 2012, 8,5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire qui s'élève à 987 euros par mois. [...]L'intensité de la pauvreté augmente donc nettement, passant de 19,1 % en 2011 à 20,5 % en 2012 : les personnes pauvres sont globalement plus éloignées du seuil de pauvreté. ». « Le taux de pauvreté au seuil de 50 %, qui cible une population plus pauvre que le taux au seuil de 60 % (seuil retenu le plus souvent au niveau européen) passe d'ailleurs de 7,9 % en 2011 à 8,1 % en 2012. »
- ➔ En 2012 le Secours Catholique a rencontré 586 400 situations de pauvreté qui correspondent à 757 000 adultes et 670 000 enfants, soit 1 427 000 personnes².
- ➔ On observe une augmentation du nombre d'enfants accueillis : +0.6% par rapport à 2011 et +7.2% par rapport à 2001. Le nombre d'hommes seuls est à la hausse en 2012 : 24% des ménages accueillis : +0.3 point par rapport à 2011
- ➔ La pauvreté monétaire touche près de 95% de l'ensemble des ménages accueillis. La part des étrangers est en constante augmentation depuis plusieurs années : en 2012 :33% (en 2000 20%)
- ➔ La proportion des ménages rencontrés ne disposant d'aucunes ressources augmente pour atteindre 17% ménages (16% en 2011). Près d'une personne sur 6 accueillies n'a aucunes ressources provenant du travail ou de transferts.
- ➔ Dans le dernier rapport statistique du Secours Catholique, on observe une augmentation du nombre d'enfants accueillis : +0.6% par rapport à 2011 et +7.2% par rapport à 2001.
- ➔ En 2012, les enfants représentent 47% des personnes accompagnées, 52% des enfants vivent dans des familles monoparentales. D'après l'Insee en 2010, 41% des enfants vivant au sein de familles monoparentales sont pauvres au sens monétaire.
- ➔ Selon l'Insee³, les familles monoparentales y sont plus nombreuses [au sein de la population pauvre] : leur part dans la population pauvre passe de 20,6 % en 2011 à 22,3 % en 2012. Leur taux de pauvreté est en hausse sensible (+ 1,4 point en 2012) et leur niveau de vie médian baisse de 2,8 % en euros constants.
- ➔ Selon rapport de l'ONPES⁴, le taux de pauvreté des enfants est en nette augmentation, de 17.6 en 2005 à 19.5 en 2011.
- ➔ Le Secours Catholique constate que les jeunes de 18 à 25 ans accueillis, moins bénéficiaires des transferts, ont un niveau de vie moyen de 364 euros en 2012. La situation des plus jeunes accueillis en 2012 se précarise face au logement : les moins de 25 ans vivent à 42% dans des logements précaires (39 % en 2011). Pour une part (18 %), ils sont logés par de la famille ou des amis, mais 9 % vivent dans des squats (8 % en 2011), des abris de fortune ou à la rue, soit pratiquement deux fois plus que l'ensemble des ménages rencontrés. Le chômage des jeunes restent très important. Selon l'OCDE⁵, le chômage des jeunes⁶ (15/24 ans) est passé en France de 18% à 22.1% entre 2001 et 2011.
- ➔ La situation de jeunes couples (avec ou sans enfant) est particulièrement difficile. Ils ne perçoivent pas le RSA, ont moins de 25 ans. Ils vivent dans des logements précaires, n'ont pas d'impayés mais nombre d'entre eux déclarent ne disposer d'aucunes ressources et elles ne dépassent pas 400 euros par unité de consommation pour ceux qui en ont. La circonstance particulière signalée est l'éloignement des proches.

¹ <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1513/ip1513.pdf>

² <http://www.secours-catholique.org/IMG/pdf/RS2012.pdf>

³ <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1513/ip1513.pdf>

⁴ http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_ONPES_2013_2014_BD.pdf

⁵ http://www.oecd-ilibrary.org/employment/taux-de-chomage-des-jeunes_20752334-table2

⁶ www.oecd.org/emploi/jeunes

1.2

Evolutions récentes des politiques

Concernant la mise en œuvre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, une évaluation de ce plan, élaborée par l'Inspection générale des affaires sociales, a été publiée en janvier 2014⁷.

Trois des mesures annoncées ont été mises en place :

- ➔ le relèvement du RSA socle (+ 10 % sur cinq ans), même une augmentation plus importante avait été attendue ;
- ➔ la mise en place de plafonds pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) ;
- ➔ l'augmentation de certaines prestations sociales attribuées aux familles les plus pauvres (+ 50 % du complément familial et + 25 % de l'allocation de soutien familial sur cinq ans).

Néanmoins on constate d'ores et déjà des retards importants, notamment:

- ➔ la garantie jeune qui se met en place trop lentement
- ➔ l'insuffisance des places d'hébergement et de construction de logements sociaux qui ne suit pas les prévisions annoncées.

Évaluations des recommandations spécifiques (CSR) pour la France adoptées en 2014:

Aucune recommandation ne concerne la réduction de la pauvreté à court ou moyen terme.

Recommandations pouvant avoir un impact positif pour réduire la pauvreté :

6. [...] à prendre des mesures supplémentaires pour réformer le système d'assurance chômage, en association avec les partenaires sociaux, pour garantir la viabilité du système tout en faisant en sorte que celui-ci encourage de manière adéquate le retour à l'emploi; à étoffer l'offre de conseils et de formations pour les travailleurs âgés et à réévaluer les dispositions spécifiques pertinentes en matière d'allocations de chômage;

7. à poursuivre la modernisation de l'enseignement et de la formation professionnels, à mettre en oeuvre la réforme de l'enseignement obligatoire et à poursuivre la réduction des inégalités en matière d'éducation, notamment en renforçant les mesures portant sur l'abandon scolaire; à veiller à ce que les politiques actives du marché du travail soutiennent efficacement les groupes les plus vulnérables; à améliorer le passage de l'école au travail, notamment en renforçant les mesures visant à développer l'apprentissage, en particulier pour les moins qualifiés.

L'ACCÈS DES ONGS AU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Les crédits du fonds social européen (FSE) en France sont concentrés sur les priorités suivantes : cohésion sociale pour lutter contre les discriminations et pour l'inclusion et l'amélioration de l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi (ces deux priorités représentent environ 2/3 des coûts programmés du FSE). Ces priorités participent indirectement à la lutte contre la pauvreté mais cette dernière n'est pas énoncée en tant que telle en tant que priorité du FSE. Les projets du FSE sont assez variés et appuient un certain nombre de groupes ayant besoin d'aides (personnes handicapées, jeunes, seniors, auto-entrepreneurs, roms, migrants, ...). Un risque d'écrémage existe tout de même car une

⁷ http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2013-024R_Tome_1.pdf

part importante du FSE est davantage utilisée pour garder les personnes en emploi, notamment en raison de la crise, plutôt que de venir en aide aux groupes vulnérables, et cible donc des personnes moins éloignées de l'emploi.

En France métropolitaine, la « sphère associative » constitue un bénéficiaire majeur de la programmation FSE, tant en montants qu'en nombre de dossiers soutenus et est à peu près équilibrée par rapport à la « sphère publique ». Il semble donc que les ONG aient un certain accès aux fonds de l'UE. Toutefois, des lourdeurs administratives sont à prévoir. Constituer un dossier de cofinancement pour prétendre au FSE nécessite un gros investissement (une personne affectée à cette question peut être nécessaire, nombreux documents à fournir, bureaucratie écrasante, fonds reçus dans un délai postérieur au début du projet donc avances de fonds obligatoires de la structure...) que ne peut parfois pas assumer les petites structures, leur rendant donc l'accès aux fonds difficile.

1.3

Recommandations

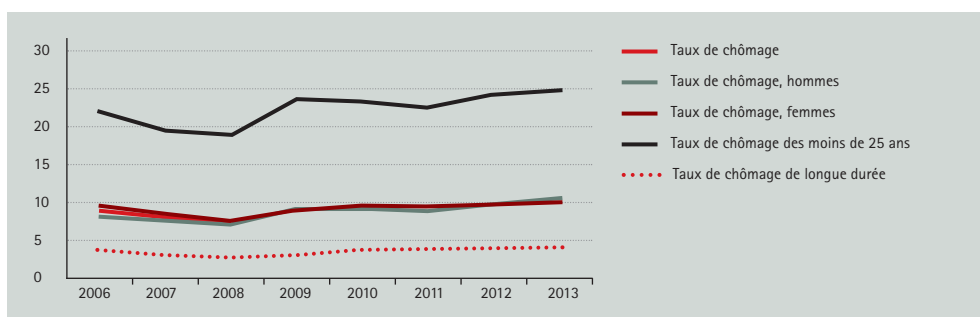
Etant données les estimations mentionnées ci-dessus, le Secours Catholique- Caritas France recommande de prendre les mesures suivantes afin de relever les défis concernant la pauvreté et l'exclusion sociale.

- ➔ **Augmentation du RSA** pour que personne ne vive avec moins de 40% du revenu médian, soit +25 % en 5 ans. Déployer des pactes territoriaux d'insertion afin qu'ils soient efficaces et représentatifs.
- ➔ **Augmentation du RSA à Mayotte** (où le RSA représente 25% du RSA perçu en métropole).
- ➔ Créer une extension du RSA activité pour les jeunes qui travaillent et améliorer la qualité de l'information afin de limiter le taux de non-utilisation.
- ➔ A la fin de l'expérimentation, si elle est positive, **étendre la Garantie jeune au plus grand nombre**, sinon créer une extension du RSA activité pour les jeunes qui travaillent.
- ➔ Redéployer la politique familiale et fiscale pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté des enfants, en remplaçant par exemple le quotient familial par un crédit d'impôt par enfant, en développant les modes de garde accessibles aux familles pauvres.
- ➔ Poursuivre l'effort de construction de logements sociaux et surtout très sociaux financièrement accessibles aux personnes aux revenus faibles et affecter un contingent de logement affecté aux jeunes. Rétablir l'indexation des aides au logement sur les niveaux réels de loyer pour les logements privés et publics.
- ➔ Concevoir un plan d'urgence dans les territoires où la loi DALO (Droit Au Logement Opposable) n'est pas respectée dans le but de mobiliser les logements supplémentaires pour compléter le complexe d'appartements sociaux existants.
- ➔ Compte tenu de la nécessité de simplifier l'accès aux soins de toutes les personnes démunies vivant en France, l'AME et la CMU devraient être fusionnées en un seul dispositif spécifique, destiné aux plus démunis : Un dispositif unique permet des économies de gestion, une simplification pour les personnes concernées et les professionnels de santé et une sécurisation du parcours de soins coordonné sans risque de rupture. Le système de la CMU doit être appliqué à Mayotte.

02 Emploi

2.1 Tendances récentes

Eurostat (% de la population)	2009			2010			2011			2012			2013			Moyenne UE
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	
France																
EMPLOI																
Taux d'emploi	74.2	64.9	69.5	73.8	64.8	69.2	74.0	64.7	69.2	73.8	65.1	69.4	73.7	65.5	69.5	68.3
Taux de chômage	9	9.2	9.1	9.1	9.6	9.3	8.9	9.6	9.2	9.8	9.8	9.8	10.4	10.2	10.3	10.8
Taux de chômage des moins de 25 ans	-	-	23.6	-	-	23.3	-	-	22.6	-	-	24.4	-	-	24.8	23.4
Taux de chômage de longue durée	3.2	3.2	3.2	3.8	3.7	3.8	3.7	3.9	3.8	4	3.9	4	4.2	4.1	4.2	5.1



Evolution de la situation de l'emploi en France (2009-2013) selon les données Eurostat :

- ➔ L'ensemble des indicateurs concernant le chômage a augmenté entre 2009 et 2013 avec une augmentation très forte pour le taux de chômeurs longue durée qui est passé de 3.2% en 2009 à 4.2% en 2013, taux qui reste en-dessous de la moyenne de l'UE (5.1%).
- ➔ Le taux de chômage des moins de 25 ans représente le double de la moyenne nationale avec un taux de 24.8% en 2013 (il était de 23.6% en 2009).
- ➔ Le taux de chômage dans son ensemble est en hausse depuis 2009 atteignant 10.3% en 2013 avec très peu de différences entre les hommes et les femmes. Cependant, il est important de noter que concernant le taux d'emploi, il y a un écart entre les hommes et les femmes de 8.2 points (hommes : 73.7% ; femmes : 65.1%)

Les données nationales révèlent l'intensité des problèmes reflétées par les données d'Eurostat :

⁸ <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=14&date=20140306>

Selon l'INSEE, sur l'ensemble de l'année 2012, le taux de chômage s'élève à 10,2 % de la population active en France (y compris Dom)⁸.

Près d'un million et demi de personnes accueillies par le Secours Catholique en 2012, 67.9 % sont au chômage. Un quart est au chômage sans indemnité et 41 % des chômeurs non indemnisés le sont depuis au moins deux ans.

En 2003, 12 % des personnes en emploi, accueillies au Secours Catholique étaient en contrats aidés mais en 2012 elles ne sont plus que 4,1%. Seulement 2.4 % des actifs accueillis bénéficient d'une formation.

La part des chômeurs sans droits reconnus augmente de plusieurs points entre 2003 et 2012, pour les hommes (+4.1 points), et plus fortement pour les femmes (+5.4 points).

En 2012, 4.8 % des personnes rencontrées par le Secours Catholique étaient en CDI (contrat à durée indéterminée) Même installées dans une situation professionnelle stable, elles continuent d'avoir des conditions de vie précaires.

2.2

Evolutions récentes des politiques

Le Gouvernement a fait adopter le 26 avril 2014 un Pacte de responsabilité et de solidarité dont l'objectif est d'améliorer la compétitivité des entreprises. Il est structuré autour de 4 piliers: l'allègement du coût du travail, la modernisation du système fiscal des entreprises, le choc de simplification des procédures administratives pour les entreprises, l'emploi et le dialogue social. La présence du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans ce Plan reste limitée tout comme la place des personnes les plus précaires.

La Garantie jeune «à la française» s'adresse aujourd'hui seulement à 10 000 jeunes de 18-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et en grande précarité. À partir d'octobre 2014, le dispositif devrait être étendu à 20 000 jeunes supplémentaires, puis être généralisé à l'ensemble du territoire français dès 2016. L'objectif sera alors d'accompagner la recherche d'emploi de 100 000 jeunes par an.

2.3

Recommandations

Etant données les estimations mentionnées ci-dessus, le Secours Catholique- Caritas France recommande de prendre les mesures suivantes afin de relever les défis concernant l'emploi :

- ➔ **Renforcer les moyens octroyés à la formation professionnelle et à l'accompagnement vers et dans l'emploi** et les flécher davantage vers les personnes qui en ont le plus besoin ; chômeurs de longue durée, personnes sans qualification, personnes handicapées; Nécessité de développer réellement un droit au parcours individualisé et un compte individuel de formation.
- ➔ **Doter les missions locales de moyens plus importants** afin de leur permettre d'être de vrais appuis notamment pour les jeunes en difficultés et de traiter leurs difficultés dans leur globalité.
- ➔ **Développer et faciliter les expérimentations** permettant d'accompagner les personnes les plus en difficultés vers l'emploi : **allongement des contrats d'insertion si nécessaire** par exemple.
- ➔ **Identifier des emplois utiles à la société** mais pour le moment non solvables et qui pourraient être pris en charge un temps par la collectivité.
- ➔ **Investir et former du personnel** dans les secteurs d'activité identifiés comme d'avenir, notamment par la plateforme syndicale et patronale (Medef, CGPME, UPA, CFTD, CFTC, CFE-CGC, le 28 05 2013).

Caritas Europa

Rue de Pascale, 4
1040 Brussels - Belgium
Tel. +32 (0)2 280 02 80
Fax +32 (0)2 230 16 58

info@caritas.eu
www.caritas.eu



This report is supported by the European Union Programme for Employment and Social Solidarity – PROGRESS (2007-2013).